

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'assimilation au grade de capitaine de frégate : des mécaniciens en chef, des commissaires-adjoints, des inspecteurs-adjoints, des médecins et pharmaciens professeurs; des médecins et pharmaciens principaux. (N° 348, session 1882.) — Nommée le 8 juillet 1882.

J. S. 43

MM.

Combescure

1^{er} BUREAU : ~~LABORDÈRE.~~

2^e — BARBEY.

3^e — GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ.

4^e — GÉNÉRAL LECOINTE.

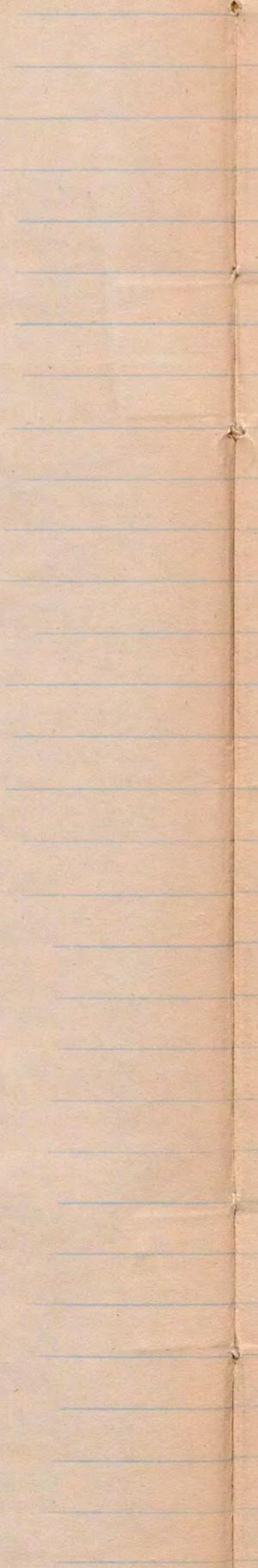
5^e — GÉNÉRAL FRÉBAULT.

6^e — RIGAL.

7^e — Ard M^{is} DE MONTAIGNAC.

8^e — DESMAZES. *Barbey*

9^e — ~~BÉRALDI.~~ *8*



1

Séance du 10 juillet 1882

Président d'âge, M Desmazes
Secrétaire d'âge, M Labordien

M de Montaignac s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M Desmazes est nommé président à l'unanimité;
un bulletin blanc.

M Labordien est nommé secrétaire à l'unanimité;
un bulletin blanc.

Le Secrétaire
Labordien

Le Président

Desmazes

Séance du 19 juillet

La séance est ouverte à 7^h sous la présidence de M Desmazes.

Sont présents: M Desmazes, le Général Lucotte, l'Amiral de Montaignac, Beraldi, Rigal, le Général Trébault, Labordien.

M de D'Andigné et Barbey s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Les membres présents rendent compte de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux qui les ont élus.

Plusieurs membres demandent l'ajournement jusqu'à la discussion de la loi générale sur l'organisation des cadres de la marine.

D'autres s'y opposent; ils considèrent un ajournement comme un refus d'améliorer la situation des corps auxiliaires de la marine, aussi bien dans l'avenir que dans le présent.

On décide que l'on entendra le Ministre de la Marine avant de prendre une décision.

Le Secrétaire
Labordien

Le Président

Desmazes

Séance du 26 juillet

La séance est ouverte à 9^h sous la présidence de M Desmazes.

Sont présents: M. Desmazes, Beraldi, Barby, Amiral de Montaignac, Général Trébault, Rigal, Labordien, Général d'Andigné.

Deux membres prennent part à la discussion. ~~Le~~ M Beraldi se rallierait à l'avis qui semble être celui de la majorité de la Commission: ou le grade de capitaine de corvette pour les officiers de vaisseau, et un grade correspondant à celui de capitaine de frégate pour les médecins, commissaires, etc. — Alors l'assimilation serait complète.

M de Montaignac: Il est possible d'avoir tous les grades représentés dans les corps auxiliaires. Il n'y a pas de même pour les officiers de vaisseau. On n'aurait pas l'emploi des capitaines de corvette.

M le g^{al} Trébault: Les troupes de la marine sont sacrifiées. On a dit qu'elles passeraient à la guerre. On ne le fera pas. On ne renoncera pas à avoir des troupes à sa disposition. Cependant la marine traite peu généralement ses unités auxiliaires. C'est il y a dans ces troupes un certain découragement. Elles ont, dit-on, les avantages des troupes de la guerre. Mais ces avantages sont bien moindres que ceux des corps de la marine. Il serait très facile de trouver l'emploi pour les capitaines de corvette: le commandement des bâtiments de 90 à 110 hommes d'équipage, tels que le Chasseur, la Sartre, etc. — les corvettes de

type Alina, et —, et les pleuses ten, qui,
 remplir par des capitaines de frégate, le service
 parfaitement par des capitaines de corvette

Le général D'Andegny. Demande l'ajournement; car
 il ne sait pas qu'il y ait intérêt à discuter et
 article de la loi générale sur l'organisation des
 cadres, présentée à la chambre.

M. Beroldi et M. Prigol insistent pour
 l'adoption de ce projet de loi.

M. le Président met l'adoption ^{immédiate} aux voix;
 elle est repoussée par cinq voix contre trois.

Il est entendu que ce vote n'entraîne pas le
 rejet, mais seulement l'ajournement d'une
 résolution définitive.

M. le Général Lecointe s'était excusé de ne
 pouvoir assister à la séance.

Le Secrétaire
 Sabardier

Le Président
 Desmarest

Séance du 28 juillet.

La séance est ouverte à 1^h sous la présidence de M.
 Desmarest. Tous les membres sont présents sauf M.
 le Général D'Andegny et M. l'Amiral de Montigny,
 qui s'excusent.

M. le ministre de la marine est introduit.

4
M Beraldi et un habitué exposent à la
Commission les raisons qui font désirer à la Commission
que la question soit ajournée...

M le Ministre dit que la Commission ne peut
ajourner. Elle empêcherait les droits de l'Etat.
M Beraldi lui répond qu'il n'est pas question d'ajourner
tout à fait, mais jusqu'à la discussion de la
loi générale d'organisation des cadres.

M le Ministre dit que le grade de capitaine de
corvette est inutile. On le supprime, et on
pourrait par là le rétablir. En retardant la
discussion on cause un préjudice aux officiers
en instance de retraite.

M Demayès propose de créer un grade inter-
médiaire entre la Commission adjoint et la Commission.

M Beraldi croit que cette mesure serait
défavorable aux corps auxiliaires.

M le Ministre dit qu'il faut que les lieute-
nants de vaisseau aient, jeunes, des comman-
dements; donc on ne peut rétablir les capitaines novices.

M le Ministre le rétorque.

La Commission persiste dans la décision
qu'elle a prise à la séance précédente.

Le Secrétaire
Labordère

Le Président
Desmarest

Séance du 16 novembre

La séance est ouverte à 1^h 1/2 sous la présidence de
M le Comte de Montebello, l'un des membres présents.

M le Comte de Montebello est nommé président en remplacement de

M. Desmazes Secrétaire.

Le Secrétaire
Sabardier

Le Président

Desmazes

Séance du 7 Décembre

La séance est ouverte à 1^h $\frac{1}{2}$ sous la présidence de M. le Général Prebault.

M. le Général Prebault rappelle la nomination de président dont il a été honoré dans la dernière séance.

M. l'Amiral de Montaignac est nommé président. Sur la proposition du Président, la commission décide qu'elle se réunira samedi, à une heure avant la séance.

Le Secrétaire
Sabardier

Le Président

Desmazes

Séance du 9 Décembre

La séance est ouverte à 1^h sous la présidence de M. l'Amiral de Montaignac.

Le Président met en discussion cette question: Y a-t-il lieu de nommer un rapporteur?

Après discussion, la majorité de la Commission décide qu'il serait fâcheux de détacher un article d'un loi d'ensemble sur l'organisation des cadres de la Marine; que les lois d'organisation doivent être ~~faites~~ données, qu'une question aussi importante ne doit pas être engagée individuellement. La Commission, n'ayant pas les éléments nécessaires pour décider la question

croit qu'elle doit attendre que l'abi Vogauvettan y jectule
 soit soumis au Senat, pour attendre pour examiner rapport.
 Un membre demande que cette decision soit soumise
 au Senat - apres diverses observations, et le rallie a
 cette decision. Le President de la Commission a dit
 le President du Senat de la resolution prise.

Le Secretaire
 Sabouren

Le President
 M. D.

li
sta.